



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission du développement

2010/2088(INI)

27.10.2010

AVIS

de la commission du développement

à l'intention de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

sur le PIB et au-delà – Mesurer le progrès dans un monde en mutation
(2010/2088(INI))

Rapporteur pour avis: Nirj Deva

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du développement invite la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne qu'il convient de ne pas confondre le concept de "croissance", qui se réfère à des mesures économiques quantitatives, avec celui de "développement", qui se réfère à des critères qualitatifs et englobe la qualité de vie et l'amélioration des conditions de vie (qualité de l'environnement, santé, éducation, redistribution équitable des revenus, liens sociaux, etc.); invite dès lors instamment l'Union européenne à s'abstenir de mettre en œuvre une politique de développement simplement "axée sur la croissance";
2. souligne que le lien entre le bien-être et le PIB n'est pas automatique mais conditionnel, étant donné que le PIB exclut un ensemble d'activités non marchandes (telles que la garde d'enfants, les soins aux personnes âgées et aux malades, etc.) qui ont un effet sur le bien-être; fait aussi remarquer que, si le bien-être et le PIB peuvent aller de pair dans les pays en développement, il existe également des cas où les politiques peuvent contribuer au bien-être tout en ralentissant la croissance, comme c'est le cas de la préservation de l'écosystème forestier; pense par conséquent que, conformément à l'objectif de la cohérence des politiques de développement, il est nécessaire d'élaborer des indicateurs autres que celui du PIB pour fournir une image représentative des conditions économiques, sociales et environnementales;
3. espère que la proposition de la Commission de mesurer les performances en fonction d'indicateurs aussi bien environnementaux que purement économiques sera compatible et cohérente avec les initiatives mondiales existantes, telles que l'indice de développement humain des Nations unies;
4. rappelle que le PIB n'est pas un bon indicateur du bien-être; compte qu'une attention portée à des indicateurs plus vastes et plus durables entraînera une focalisation plus systématique sur les facteurs sociaux et environnementaux dans les pays en développement, notamment le changement climatique, la santé, l'éducation et la gouvernance, et permettra ainsi aux politiques de développement de cibler les populations les plus démunies et les plus défavorisées; insiste sur la nécessité d'étendre les comptes nationaux aux questions environnementales et sociales pour permettre à ces indicateurs de fonctionner de manière appropriée;
5. se félicite de l'initiative "au-delà du PIB" prise par les institutions européennes de ne plus limiter la mesure de la richesse des nations et du bien-être des citoyens;
6. envisage de surveiller de près tout nouvel instrument pour veiller à ce qu'il n'engendre aucune réduction de l'aide au développement, notamment au regard de l'engagement de l'Union européenne de consacrer 0,7 % de son PIB au développement d'ici à 2015.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	26.10.2010
Résultat du vote final	+ : 20 - : 0 0 : 0
Membres présents au moment du vote final	Thijs Berman, Michael Cashman, Véronique De Keyser, Nirj Deva, Charles Goerens, Catherine Grèze, Enrique Guerrero Salom, András Gyürk, Eva Joly, Filip Kaczmarek, Franziska Keller, Gay Mitchell, Norbert Neuser, Bill Newton Dunn, Birgit Schnieber-Jastram
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Horst Schnellhardt, Bart Staes
Suppléant(s) (art. 187, par. 2) présent(s) au moment du vote final	Eider Gardiazábal Rubial, Anna Ibrisagic, Miroslav Mikolášik